

→ Formation de moniteur sport-handicap¹ en deuxième orientation de formation

Contexte

Pour recevoir la qualification de moniteur sport-handicap (MSH) polysport ou natation de la part de PluSport, un candidat doit avoir suivi avec succès l'ensemble des cours de formation requis et réussi l'examen pratique final.

Il connaît ainsi les exigences de PluSport Suisse pour devenir MSH polysport ou natation et doit montrer qu'il les a remplies. S'il aspire à une formation supplémentaire de MSH dans une autre orientation de formation, certains acquis de son premier cursus de formation sont reconnus. Les dispositions suivantes se rapportent exclusivement aux orientations de formation polysport et natation.

Passerelle

La condition d'accès à la passerelle est d'avoir terminé la formation MSH dans l'orientation de formation polysport ou natation.

Il n'est plus obligatoire de suivre le module d'assistant, le stage dans la fonction d'assistant ainsi que la formation générale de la deuxième orientation de formation souhaitée. Il existe la possibilité de commencer directement la formation spécialisée ou le cours d'introduction (uniquement possible dans l'orientation de formation polysport).

Les personnes ayant suivi la formation MSH polysport qui souhaitent suivre la formation MSH natation peuvent directement commencer la formation spécialisée natation en tenant compte des conditions d'admission (cf. description du cours). En cas de manque d'expérience de l'enseignement à la piscine, il est recommandé de suivre la formation complète pour moniteurs natation (formation générale et spécialisée natation) malgré la possibilité de passerelle.

Les personnes ayant suivi la formation MSH natation qui souhaitent suivre la formation MSH polysport peuvent directement commencer la formation spécialisée ou le cours d'introduction polysport en tenant compte des conditions d'admission (cf. description du cours).

Stage dans la fonction de moniteur

Après la formation spécialisée polysport ou natation (ou le cours d'introduction polysport), il n'est plus obligatoire de solliciter une attestation de stage dans la fonction de moniteur pour la deuxième formation MSH. Il en va de la responsabilité individuelle du candidat de se préparer de manière adéquate pour l'examen. L'attente de la qualité de la leçon d'examen correspond à celle de la première orientation de formation.

Examen pratique

La condition d'admission à l'examen pratique de la deuxième orientation de formation est remplie dès la fin de la formation spécialisée (ou du cours d'introduction polysport). Le candidat estime avoir accumulé suffisamment de leçons pratiques et se sent maintenant prêt pour la leçon d'examen. Le candidat s'inscrit auprès du département Formation de PluSport Suisse.

Les leçons supervisées par un maître de stage ne sont pas autorisées. Le candidat convient uniquement d'une date d'examen avec le maître de stage, lors de laquelle il est examiné et évalué. La convocation de l'expert relève de la responsabilité du maître de stage.

En cas d'échec à l'examen pratique, celui-ci peut être répété aux mêmes conditions.

Frais

CHF 100.– par examen

¹ Dans un souci de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée. Cela inclut toujours les deux genres.